

DICRIM



Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs



Conseils pratiques de prévention et sécurité



DICRIM

Alerte de la population et numéros utiles	3
Risque d'inondation.	4
Risque de mouvements de terrain ..	5
Risque de tempête.....	6
Risque sismique.	7
Transport de matières dangereuses ..	8
Engins de guerre	9
Risque nucléaire	10
Canicule.....	11
Pandémie	12
Incendie	13
Monoxyde de carbone.....	14
Neige et verglas	15

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ Conseils pratiques

Vol par ruse	16
Cambrilage	17
Véhicule	18
Dans la rue.....	18
Téléphone portable.....	18
Si vous êtes victime	19

Parce que la sécurité est essentielle...

Si la sécurité est un droit fondamental, elle doit aussi être préservée. À travers ce guide appelé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), la Ville de Leers a souhaité vous informer sur les moyens d'organiser votre propre sécurité afin de pouvoir mettre en place des solutions adaptées en cas de catastrophes, qu'elles soient naturelles, sanitaires ou d'origine industrielle.

Le risque zéro n'existe pas, y compris à Leers. On se souvient des mouvements de terrain survenus en 1999 ou des inondations qui ont frappé le quartier de Grimonpont en 2005.

Chacun doit être préparé à des situations exceptionnelles et respecter les consignes à suivre. La Ville de Leers s'engage à protéger ses concitoyens, par une démarche inscrite dans la politique globale de prévention des risques, conduite par l'État.

Découvrez donc au fil des pages de ce document préventif, des conseils avisés pour atténuer les dégâts matériels et les risques.

La seconde partie de ce guide concerne les atteintes aux personnes et aux biens. En effet, il nous est apparu utile de rassembler sous forme d'un guide de sécurité, des conseils pratiques pouvant s'avérer utiles. Pas d'alarmisme : la délinquance de proximité à Leers n'augmente pas mais elle change de nature ce qui amplifie un sentiment d'insécurité somme toute très légitime. La municipalité poursuit ses efforts en la matière par une politique volontariste en collaboration avec la Police nationale.

La prise de conscience individuelle et collective est essentielle. Mieux informés, mieux préparés, nous serons moins vulnérables !

Bonne lecture à tous et à toutes. Bien cordialement.

Jean-Marc Deleval,
Adjoint à la Sécurité

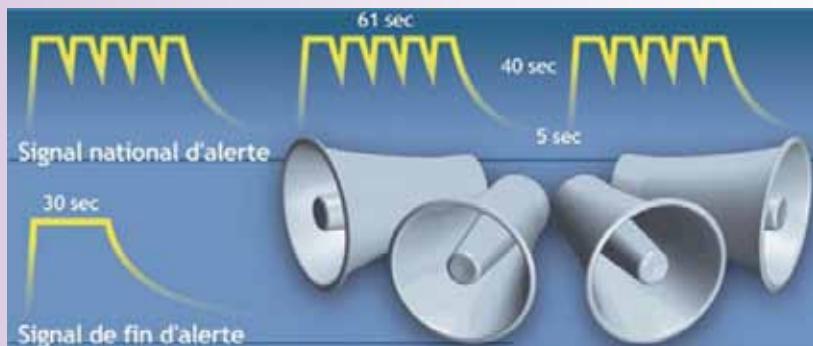


Jean-Claude Vanbelle,
Maire de Leers



Alerte de la population et numéros utiles

S'il ne permet pas d'identifier la nature du danger, le signal d'alerte national informe la population d'un état d'urgence. Contrairement aux essais effectués chaque mercredi du mois, lorsque le signal est émis, il s'effectue sur trois cycles au lieu d'un seul.



La sirène émet un son long et prolongé, modulé, montant et descendant à intervalle séparée de cinq secondes trois fois de suite.

Numéros à connaître

Pompiers	18
Police, gendarmerie.	17
Numéro d'urgence européen . . .	112
SAMU	15
Centre anti poisons . . . 0 825 812 822	
SOS mains et doigts . . . 03 20 95 75 00	
Urgence GDF 0 810 433 059	
Urgence électricité. 0 810 333 159	
Canicule info service . . . 0 800 06 66 66	
(Appel gratuit depuis un poste fixe, ouverture de la ligne du 1 ^{er} juin au 31 août).	
Mairie de Leers	03 20 200 600

La radio

La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire d'avoir un poste de radio à piles, utilisable en toutes circonstances.



Risque d'inondation



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone géographique supérieure au lit mineur. Elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoqué par des précipitations importantes et durables, la fonte des neiges ou par la rupture d'une importante retenue d'eau.

Les risques pour la commune

Il existe un risque sensible d'inondation sur le territoire de Leers.

Zones principalement concernées :

- Les abords du canal de Roubaix ;
- Le centre-ville.



Dernier épisode connu : inondation et coulée de boues le 4 juillet 2005.

Les bons réflexes

- Mettre à l'abri au sec les meubles, objets et matières produits ;
- Obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
- Amarrez les cuves, etc ;
- Garez les véhicules ;
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.



Fermez portes, fenêtres et ventilation



Abritez-vous dans les étages, à pied



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Écoutez la radio. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité pouvant être coupée

87,8 - 94,7 FM

Après...

- Aérez les pièces de votre domicile ;
- Désinfectez les pièces avec de l'eau de javel ;
- Chauffez les lieux ;
- Rétablir le courant seulement lorsque l'installation électrique est sèche.

Risque de mouvements de terrain



Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.



Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les différents types de mouvements de terrain

- Les mouvements lents et continus : les tassements et affaissements, les retraits-gonflements d'argile, les glissements de terrains ;
- Les mouvements rapides et discontinus : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements et les chutes de blocs, les coulées de boueuses et torrentielles, et l'érosion littorale.

Les risques pour la commune

- Risque préventif des retraits et gonflements d'argile créant des fissures dans les constructions, notamment dans les résidences individuelles ;
- Risque moyen sans danger pour l'homme.

Les bons réflexes



Évacuez immédiatement les bâtiments endommagés



N'entrez pas dans les bâtiments proches



Ne revenez pas sur vos pas



Appelez les services de secours

Après...

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et observer la plus grande vigilance.

Risque de tempête

Une tempête se caractérise par l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses (pluies...). On commence à parler de tempêtes lorsque les vents atteignent les 90 km/h.

Les bons réflexes

Avant...

- Consultez la carte de vigilance météo sur <http://meteofrance.com/> et connaissez les comportements adaptés ;
- Entrez dans un abri et fermez les portes et les volets ;
- Rentrez les animaux et le matériel.



Déplacez-vous
le moins
possible



Débranchez
les appareils
électriques



Écoutez la radio.
Munissez-vous
d'une radio à
piles, l'électricité
pouvant être
coupée
87,8 - 94,7 FM

Après...

- Aérez les pièces de votre domicile ;
- Désinfectez les pièces avec de l'eau de javel ;
- Chauffez les lieux ;
- Rétablir le courant seulement lorsque l'installation électrique est sèche.

Risque sismique

Un séisme ou un tremblement de terre se caractérise par des vibrations du sol en surface. Il provient des roches en profondeur qui ont accumulées une importante quantité d'énergie qui se libère, créant ainsi des failles au moment où le seuil de rupture mécaniques des roches est atteint.



Le risque sismique est présent partout sur la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être négligeable ou faible dans certaines régions de la métropole, et forte dans les Antilles.



Les risques pour la commune

Le risque sismique est divisé en cinq zones (cinq correspondant au risque le plus élevé). Leers est actuellement classée en zone 0, ce qui signifie qu'il n'y a pas de prescriptions parasismiques particulières (la probabilité d'occurrence d'un séisme y est négligeable).

Les bons réflexes

Avant...

- Construisez en tenant compte des règles parasismiques ;
- Repérez les points de coupure de gaz, eau et électricité ;
- Fixez les appareils et les meubles lourds ;
- Repérez un endroit pour se mettre à l'abri.



Dans la rue,
s'éloigner des
constructions



À l'intérieur,
s'abriter sous une
table solide ou
à l'angle d'un mur.
S'éloigner des
fenêtres



Ne pas fuir
pendant la
secousse :
les chutes d'objets
(mobiliers, débris...)
sont dangereux



Au volant, rester
dans son véhicule,
loin de tout ce qui
risque de tomber



À l'extérieur :
Ne restez pas sous
des fils électriques
ou sous ce qui
risque de s'effondrer
(ponts, corniches,
toitures...)

Après...

Méfiez-vous des répliques, il peut y avoir d'autres secousses

- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- Vérifiez le gaz, l'eau et l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, quittez les lieux et prévenez les autorités ;
- Dirigez vous vers un endroit éloigné des bâtiments et des fils électriques ;
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à votre portée.

Transport de matières dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuses résulte d'un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.



À savoir : Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits d'utilisation courante comme les carburants, le gaz, les engrains (solides ou liquides) et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les bons réflexes

Code représentant un danger/très inflammable, danger de feu/matière liquide inflammable, véhicules transportant des produits explosifs ou particulièrement inflammables, véhicules transportant des produits de nature à polluer l'eau, véhicules transportant des matières dangereuses.

336
1230

Si vous êtes témoin

- Donner l'alerte (pompiers : 18 ou 112) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code de danger, la nature du sinistre ;
- Ne pas déplacer les victimes s'il y en a, sauf en cas d'incendie ;
- S'éloigner.



Si vous entendez la sirène



Entrez
rapidement dans
le bâtiment
le plus proche



Calfeutrez
portes et
fenêtres



Ne pas fumer



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école.
Prise en
charge dans les
établissements
scolaires



Écoutez la radio.
Munissez-vous
d'une radio à
piles, l'électricité
pouvant être
coupée
87,8 - 94,7 FM

Engins de guerre

Le risque se caractérise par l'exposition éventuelle de la population aux armes dites conventionnelles (munitions, bombes, grenades et mines) et à celles dites chimique non explosées pendant les guerres précédentes.



Les bons réflexes

- Toujours observer la plus grande vigilance devant un objet inconnu ;
- Des munitions sont parfois enterrées : avant d'allumer un feu, s'assurer que le sol n'en referme pas à faible profondeur.



Appelez la police/
gendarmerie
(17 ou 112)
et les pompiers
(18 ou 112);
Prévenir la mairie
du lieu de
découverte



Il est formellement
recommandé de ne
pas les toucher
ou les déplacer
lors de leur
découverte

Les forces de l'ordre transmettront l'information à la préfecture qui se chargera de contacter le service de déminage pour qu'il retire le ou les explosifs.

Risque nucléaire



En cas d'accident nucléaire grave, certaines installations nucléaires, notamment les centrales, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif. Inhalé ou ingéré, ce radioélément est celui qui contribue le plus à l'irradiation à court terme de la population, l'exposant à un risque accru de cancer de la thyroïde.

La prise d'iode stable est un moyen efficace de protection contre la contamination radioactive.

C'est pourquoi des comprimés d'iode stable sont constitués sur l'ensemble du territoire :

- Pour les populations vivant à proximité des centrales : ces comprimés sont distribués préventivement ;
 - En dehors du périmètre de la centrale nucléaire, les communes ont été dotées de stocks qui ne seraient distribués (sur ordre du préfet) qu'en cas d'accident nucléaire.



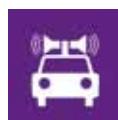
Adulte
(homme, femme, femme
enceinte, enfant de plus
de 12 gns) :

Enfant de 3 à 12 ans :

Bébé de 0 à 3 ans : 1/4 comprimé

À dissoudre dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

Les bons réflexes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Prise en charge dans les établissements scolaires

Attendez le passage
des véhicules de
la mairie et haut-
parleur pour vous
rendre au lieu de
distribution



Lieu de distributions

Rue Roger Salengro, au parking du collège Alphonse Daudet (passage en sens unique). Les cachets seront donnés en drive (plus de précisions seront données en cas de nécessité).

Canicule

La Ville a mis en place un registre où peuvent s'inscrire les personnes de 65 ans et plus ou les personnes handicapées quel que soit leur âge,

afin de bénéficier de l'aide des services sociaux en cas de canicule. La solidarité de proximité est encouragée. Vous connaissez une personne qui peut être dans une situation d'inconfort, voire de danger grave à cause de la chaleur ? Signalez-le au CCAS.



Fortes chaleurs et canicule



Que risquent les personnes âgées ?

Passé un certain âge, le corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C. Sa température peut alors augmenter. On risque un coup de chaleur.

Quelles précautions prendre ?



Se mouiller la peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.



Boire normalement (environ 1,5 litre d'eau par jour) car le corps transpire peu.



Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.



Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Donner de mes nouvelles à mon entourage.



Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe,...).



Ne pas consommer d'alcool.



Demander conseil à son pharmacien ou à son médecin si l'on prend des médicaments.

• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.



Cela dure depuis plusieurs jours.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, appeler le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit depuis un poste fixe
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0346 minute)



Pandémie

Une pandémie est une épidémie qui touche un nombre exceptionnel de personnes et qui s'étend sur une large zone géographique. Elle se caractérise par la diffusion d'un nouveau virus résultant d'une modification génétique.



Le virus possédant des nouvelles caractéristiques, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il est cependant à noter que la sévérité de l'infection n'est pas un critère de définition d'une pandémie.

Les bons réflexes



Mes repas

Je n'ai pas la grippe

- Se laver les mains avant et après la préparation des repas ;
- Il est possible de manger de tout sans risque et de boire l'eau du robinet ;
- Continuer à faire ses courses normalement en évitant les heures d'affluence ;
- Proposer de l'entraide à ses voisins malades.

J'ai la grippe

- Quand c'est possible, éviter de cuisiner pour les autres membres de la famille ;
- Demander, si possible, à des amis ou des voisins de faire ses courses ;
- Si ce n'est pas possible, se rendre dans les magasins en dehors des heures d'affluence en portant un masque anti projection. Ne manipuler que les produits qu'on souhaite acheter ;
- Préparer une liste de courses afin de ne rien oublier pour limiter les déplacements.

À l'école et à la crèche

- La fermeture d'une classe ou d'un établissement ne doit pas conduire à la formation d'autres regroupements qui favoriseraient également la propagation virale.

Être solidaire

La solidarité familiale et de voisinage permettra d'éviter l'absentéisme au travail.

Au travail

- Nettoyer régulièrement les bureaux et les surfaces communes ;
- Au plus fort de la pandémie, séminaires et colloques ; remplacer les réunions par les conférences téléphoniques, les visioconférences ;
- Si je suis malade, je reste chez moi.

Les loisirs

- Mener une vie sociale normale en continuant à aller au restaurant, au cinéma, au concert... ;
- Être particulièrement vigilant au respect des règles d'hygiène au cours des activités culturelles, sportives, associatives ...

Être solidaire

Si je suis grippé, j'évite de sortir pour ne pas contaminer les autres.

Les déplacements et voyages

- Utiliser mon mode de transport habituel en respectant les règles d'hygiène et me tenir informé en cas d'aménagement des transports collectifs ;
- Si je dois me rendre à l'étranger, je consulte le site «Conseils aux voyageurs» du ministère des Affaires étrangères et européennes.

J'ai la grippe

- Je rentre chez moi.

Les gestes de chacun font la santé de tous

Comment se transmet le virus ?

- Par la toux, l'éternuement ou les postillons ;
- En embrassant une personne grippée ou en lui serrant la main ;
- En touchant des objets contaminés par une personne malade (poignées de porte, barres dans les bus, boutons d'ascenseur...).

Lors d'une pandémie comme lors d'une épidémie «les gestes de chacun font la santé de tous».

Pour en savoir plus :

www.pandemie-grippe.gouv.fr
(Guide pratique de la vie en pandémie)

www.education.gouv.fr
(Ministère de l'Éducation nationale)

www.sante-sports.gouv.fr
(Ministère de la Santé et des Sports)

www.inpes.sante.fr
(Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)

infogrippe : +33 (0)825 302 302
(0,15 €/min depuis un poste fixe en France)



Incendie

Les incendies sont des feux violents qui provoquent des dégâts importants aussi bien au niveau de la nature que pour l'activité humaine. Dans la plupart des cas, les incendies ont des origines humaines (acte de malveillance, problème technique, imprudence) mais ils peuvent également avoir des origines naturelles comme la foudre.



Les bons réflexes

- Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement des installations électriques ;
- S'équiper d'un détecteur de fumée ;
- Veillez à éteindre toujours convenablement les gazinières après utilisation ;
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance ;
- Ne pas jeter des cigarettes dans la nature et ne pas fumer au lit ;
- Ne pas stocker de combustibles inutiles et produits inflammables en grand nombre et les tenir à l'écart des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes, etc ;
- Rangez les allumettes, briquets et bougies hors de portée des enfants ;
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence ;
- Ne brancher qu'un seul appareil par prise électrique ;
- Écoutez attentivement les consignes de sécurité en cas de risque.



Contactez les numéros d'urgence : 15, 18 ou 112



Évacuez les lieux. En cas de plan d'évacuation, suivre les instructions



Ne pas jeter de l'eau sur de l'huile ou sur un circuit électrique en feu



Utilisez un extincteur pour éteindre un incendie naissant. Mais ne jamais utiliser l'appareil sur une personne dont les vêtements ont pris feu

Monoxyde de carbone

Chaque année, environ 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore qui est extrêmement毒ique pouvant être mortel. La remise en route des appareils de chauffage ou leur mauvaise utilisation sont les principales causes des intoxications.



Les bons réflexes

- Entretenir et faire vérifier chaque année ses appareils de chauffage ;
- Aérez les pièces régulièrement et prévoir un système d'évacuation de l'air dans les pièces chauffées ;
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint en continu, ni un groupe électrogène en intérieur ;
- Ramonez mécaniquement les conduits de cheminée une à deux fois par an.

Les signes indiquant une éventuelle intoxication au monoxyde de carbone peuvent se manifester dans un premier temps par des maux de tête, des nausées, des vertiges, des problèmes digestifs, et dans un deuxième temps par des troubles de la vision, de l'audition, un état de torpeur ou d'euphorie et le tremblement des jambes.



Contactez les numéros d'urgence : 18, 15 ou 112



Aérez immédiatement les locaux



Arrêtez si possible les appareils de combustion



Évacuez les lieux et ne rentrer à l'intérieur qu'après avis d'un professionnel

Neige et verglas

La neige et le verglas, couche de glace qui se forme sur un sol gelé, sont des facteurs importants de risque d'accidents en hiver. Ils engendrent un

manque de visibilité et un sol particulièrement glissant propices aux accidents de la circulation mais aussi des chutes qui peuvent être plus ou moins brutales.



Les bons réflexes



Contactez les numéros d'urgence : 18, 15 ou 112



Évitez tant que possible de prendre la voiture et adaptez votre conduite (équipement neige)



Être très vigilant et attentif dans vos déplacements



Privilégiez les transports en commun

Les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace d'un mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons.



Vol par ruse

Vous pouvez être victime d'individus de très bonne présentation, courtois, sympathiques qui usurpent l'identité d'employés EDF-GDF, France Télécom, plombiers, policiers...



Conseils

Ne laissez pas paraître que vous habitez seul(e). Mentionnez sur la sonnette uniquement votre nom de famille.

Faites installer une chaîne à votre porte.



Ne téléphonez surtout pas au numéro de téléphone que vous donne l'agent ou l'employé : **il peut s'agir du numéro d'un complice.**

En cas de doute, **ne laissez surtout pas entrer la personne.**

Ne dites jamais que vous êtes seul(e) à la maison.

Demandez la carte professionnelle même si la personne est en tenue de travail.



Restez très vigilant envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.

Ne conservez pas de grosses sommes d'argent chez vous.

Si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, courrier ou voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, **vérifiez la venue de cette personne auprès de l'organisme** d'origine, de votre bailleur ou syndic, ou encore de votre concierge et de vos voisins.

En cas de doute, proposez un autre rendez-vous à la personne afin de **procéder aux vérifications** nécessaires.

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de **soliciter la présence d'un voisin**. **Ne quittez pas l'individu**, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile. Veillez à **refermer vous-même la porte** et ne laissez pas votre visiteur derrière vous. Il pourrait laisser la porte ouverte à un éventuel complice.

Cambriolage

Ne laissez jamais vos clefs à l'extérieur, sous un paillasse, son, dans une boîte aux lettres ou un pot de fleurs.

Ne claquez jamais votre porte sans la fermer à clé.



Renforcez votre porte d'entrée par une ou des serrures supplémentaires.

Protéger vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.



N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas de message écrit sur votre porte ou sur votre boîte aux lettres ou de messages téléphoniques sur le répondeur indiquant la durée de votre absence.

Un système de détection de présence lumineux et une alarme peuvent compléter ce dispositif



En cas d'absence prolongée

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.



Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio... Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Retirez un formulaire d'inscription dans le bureau de police le plus proche de votre domicile pour **l'opération Tranquillité vacances qui permet une surveillance de votre domicile** par les services de police.



Véhicule

Conseils en stationnement

Ne laissez jamais à l'intérieur de votre véhicule vos objets de valeurs (sacs, appareils photo, vestes...), même quelques minutes.

Emportez votre autoradio si celui-ci est amovible (ou la façade).

Ne laissez pas vos clefs sur le contact même dans votre propriété ou pour quelques minutes.

Bloquez la direction et fermez bien toutes les portes et fenêtres.

Retirez le GPS et la ventouse et nettoyer la trace de celle-ci.



Conseils en circulation

Verrouillez vos portes même en conduisant.

Ne placez pas de sacs ou autres objets sur le siège avant droit.

Ne réagissez jamais aux provocations d'autres usagers et restez toujours dans votre voiture.



Marchez sur le trottoir vous permettant d'avoir face à vous la circulation.

Observez votre environnement.

En cas d'aggression, **n'opposez aucune résistance.**

Dans la rue

Conseils en circulation

Évitez de marcher trop près de la route.

Portez votre sac à main côté mur.

Ne rangez pas votre portefeuille dans votre poche arrière.

Téléphone portable

Conseils

Privilégiez le kit piéton. Ne portez pas le téléphone de manière trop visible.

Ne prêtez pas votre téléphone portable à un(e) inconnu(e).



Évitez d'utiliser votre téléphone dans la foule et **regardez autour de vous** avant de l'utiliser.

Si vous êtes victime

Composez le 17.

Déposez plainte dans les plus brefs délais.

Rendez-vous au commissariat de police pour déposer une plainte pour vol avec effraction. Donnez une copie de la plainte en mairie.



En cas de cambriolage ou vols

Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets. Ne modifiez pas les lieux afin de **préserver les traces et les indices** pour les opérations de police technique et scientifique. **Faites tout de suite opposition aux chéquiers**, cartes bancaires ou titres volés.

Dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les deux jours ouvrés qui suivent, vous devez déclarer (art. L 113-2, al. 4 du Code des assurances) le vol ou la tentative de vol à votre assureur. Utilisez le téléphone ou le fax.

Comment porter plainte ?

Auprès d'un service de police

Vous pouvez vous adresser à un commissariat de police en vous rendant sur place. La plainte est ensuite transmise au procureur de la République.



Commissariat de sécurité publique, 21 rue Saint-Joseph à Wattrelos (Tél. 03 20 20 98 00).

Commissariat central de Roubaix, 72 boulevard de Belfort (Tél. 03 20 81 35 35).

Auprès du procureur de la République

Vous pouvez également vous adresser directement au procureur de la République. Il faut envoyer une lettre sur papier libre au tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.

La lettre doit préciser :

- L'état civil complet du plaignant ;
- Le récit détaillé des faits, la date et le lieu de l'infraction ;
- Le nom de l'auteur présumé s'il est connu du plaignant. À défaut, il convient de déposer plainte contre X ;
- Les noms et adresses des éventuels témoins de cette infraction ;
- La description et l'estimation provisoire ou définitive du préjudice ;
- Les documents de preuve à disposition : certificats médicaux constatant les blessures, arrêts de travail, factures diverses, constats en cas de dégâts matériels.



Ville de
Leers